



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SEAD
Service Économie et Agriculture Durable
Pôle Foncier Agricole et Territoires
Réf :

Rennes, le **20 JUL. 2022**

Affaire suivie par : Étienne LAFARGUE
Tél. : 02 90 02 34 30
Courriel : etienne.lafargue@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le préfet

à

Monsieur Hubert PARIS
Maire de Janzé
Place de l'Hôtel de ville
35150 JANZÉ

Objet : Etude agricole préalable - ZAC multisites de Gambetta, l'Yve et La Clouyère

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime, vous m'avez transmis pour avis l'étude agricole préalable à la réalisation de la ZAC multisites de Gambetta, l'Yve et La Clouyère ayant pour objet la réalisation de 1 050 à 1 100 logements dont 20 % de locatif social (objectifs de 70 logements/an à horizon 16 ans, soit 2038) sur 18,42 hectares actuellement utilisés pour l'agriculture.

Cette étude conclut à des impacts significatifs sur l'économie agricole du territoire, et propose en conséquence des mesures de compensation collective.

Vous proposez deux mesures de compensation, pour un montant total de 146 919€, visant à consolider l'économie agricole du territoire et compenser la perte de potentiel agricole :

- développement d'une filière de production de chanvre industriel pour différents marchés (bâtiments et travaux publics et textile (50% du fond),
- organiser les chantiers de déchetage du bois (hors bûches) et identifier les débouchés locaux (paillage, bois-énergie,...).

Après consultation de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) le 5 juillet 2022, j'émet un avis favorable à votre proposition **sous réserves** de me repréciser lors d'une prochaine CDPENAF l'opérationnalité de ces mesures, lesquelles ne me paraissent pas suffisamment abouties (diagnostic, faisabilité économique, identification des structures porteuses, échéancier de financement).

Cet avis ainsi que l'étude préalable seront publiés sur le site internet de la Préfecture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Emmanuel BERTHIER